



La Mare aux Canards



Le régime macronbiotique que l'Elysée veut imposer à l'Etat

ELU il y a six mois, Emmanuel Macron a déjà exigé deux fois qu'un ministère dépose une plainte après la fuite de documents dans la presse. En juin, il s'agissait du ministère du Travail de Muriel Pénicaud. Cette fois, le Président fait pression sur celui de la Culture, et les journaux coupables sont « Le Monde » et « L'Humanité ».

Leur forfait ? Avoir publié la première contribution du ministère de la Culture aux travaux de « Cap 2022 ». Dans ce document, le lecteur peut découvrir toutes les réformes – de la transformation de la télévision et de la radio publique ou de l'Opéra à celle des Archives nationales ou de la Comédie-Française – que la Rue de Valois envisage de mener à bien d'ici à la fin du quinquennat.

Au passage, les fonctionnaires du ministère ont pu prendre connaissance, secteur par secteur, du détail des réductions d'effectifs envisagées (dans le plus grand secret) par Françoise Nyssen.

Avec une charmante naïveté, la ministre de la Culture a déclaré, dès leur publication, que « les documents n'[avaient] pas vocation à être rendus publics ». L'histoire de l'opération « Cap 2022 », menée à la demande de l'Elysée, mérite pourtant d'« être rendue publique », documents internes à l'appui : elle offre, en effet, un parfait résumé de la méthode de gouvernement à la sauce technocratique d'Emmanuel Macron et dévoile, au passage, ses objectifs en matière d'économies budgétaires et de réduction du nombre de fonctionnaires.

Comme il l'avait fait lors de la préparation du budget 2018 (« Le Canard », 1/11), le chef de l'Etat a choisi de court-circuiter les ministres et de donner le pouvoir à des énarques et autres hauts fonctionnaires soigneusement choisis. Avec cet argument, souvent martelé en privé au cours de sa campagne : « Si la RGPP (la révision générale des politiques publiques) a échoué sous Nicolas Sarkozy comme sous François Hollande, c'est que les ministres, qui défendaient leurs troupes, et les syndicats, aux réflexes conservateurs, y jouaient un trop grand rôle. »

Il est vrai que, pour construire « un monde nouveau », s'appuyer sur l'énarchie et l'Inspection des finances est une idée qui s'impose.

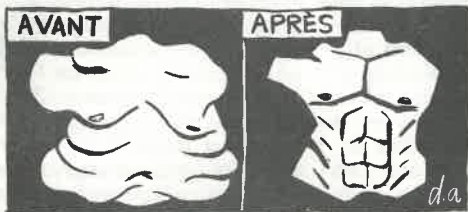
de réduction budgétaire devront concerner l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de Sécurité sociale. »

Chaque ministre est donc tenu, pour le début du mois de novembre, de rédiger à

l'intention des administrations placées sous son autorité « une feuille de route », détaillant les « économies durables et structurelles », ainsi que (ce critère passe maintenant en second) les « pistes d'amé-

TOUT a commencé par une lettre de deux feuillets signée Edouard Philippe, datée du 26 septembre et adressée à tous les ministres. Après avoir affirmé que « la transformation de l'action publique [était] une priorité de l'action du gouvernement », le Premier ministre présente un programme alléchant : un avenir qui chante pour les fonctionnaires... dans un Etat pourtant fort aminci ! Et d'énumérer les trois axes jugés prioritaires pour le plan « Action publique 2022 » :

- « améliorer la qualité des services publics (...) en travaillant prioritairement sur les transformations numériques » ;
- « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé » ;
- « accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques ».



La lettre annonce ensuite qu'une sorte de nouvelle commission Attali (où s'illustra un certain Emmanuel Macron), « composée de personnalités qualifiées », rendra un rapport au premier trimestre 2018, « identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur l'ensemble des champs (sic) des administrations publiques ». Toujours l'obSESSION du régime minceur !

Et, au cas où le message ne serait pas assez explicite, elle précise : « Les mesures

Les chiffres de la purge

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des ministères

Objet : Action publique 2022 – Rôle des Secrétaires généraux et contributions des ministères au Comité Action Publique 2022 et aux chantiers transversaux

Cet objectif se traduit :

- pour l'Etat et ses opérateurs par 10 Md€ d'économies à documenter pour 2020-2022, en supplément des mesures qui seront mises en place d'ici 2019 et plus de 37 000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre l'objectif de - 50 000 ETP sur 2018-2022 ;
- pour les administrations de sécurité sociale par un montant d'économies pouvant aller jusqu'à 10 Md€ à trouver sur le champ hors objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) et une documentation des économies permettant de tenir un Ondam à 2,3 % ;
- et, enfin, pour les collectivités territoriales, par 16 Md€ d'économies à trouver dont 3 Md€ pour la Société du Grand Paris et une réduction de -70 000 ETP sur la période.

Extraits de la lettre adressée, le 27 septembre dernier, aux secrétaires généraux des principaux ministères par la direction du Budget et le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. Y sont rappelés les objectifs chiffrés en matière d'économies budgétaires et les suppressions d'emplois que le gouvernement s'est engagé à réaliser. Quelques pré-

sions permettent d'apprécier pleinement ce document. • Le gouvernement veut supprimer « 50 000 ETP » en quatre ans, soit 50 000 postes de fonctionnaires de l'Etat en « équivalent temps plein ». • Il attend des collectivités locales (mairies, départements et régions) la suppression de 70 000 ETP. Le calcul est élémentaire :

50 000 + 70 000 = 120 000 emplois publics à la trappe en moins de quatre ans (2018-2022). • Quant à la Sécu, il va lui falloir réaliser, sur la même période, 10 milliards d'économies, alors que l'Ondam (Objectif national de dépenses d'assurance-maladie) devra se contenter d'une hausse de 2,3 %. Bon courage aux hôpitaux et à l'Assistance publique.



lioration de la qualité du service ». C'est l'essentiel de cette « feuille de route » du ministère de la Culture, qui s'est égarée dans les colonnes du « Monde » et de l'« Huma ».

Et qui sera chargé par le Premier ministre de surveiller les travaux des ministres ? Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, et son bras armé, la Direction du budget. Autrement dit, Amélie Verdier, inspectrice des Finances.

Coups de ciseaux énarchiques

Le 21 septembre, une autre lettre de deux feuillets, cette fois signée Benoît Ribadeau-Dumas, le directeur de cabinet du Premier ministre, avait alerté les patrons des inspections générales des Finances, Environnement, Education nationale, Affaires étrangères, Affaires sociales, etc. Mmes et MM. les inspecteurs sont priés de se mobiliser et de ressortir leurs rapports sur tous les thèmes prévus et, surtout – quelle surprise ! –, sur les économies. Leur tâche ne s'arrêtera pas là : ils devront aussi, une fois les arbitrages rendus par Macron et Philippe, superviser la « conception des plans de transformation » pour les ministères qu'ils inspectent.

Les inspecteurs des Finances et les inspecteurs généraux de chaque ministère ne sont pas les seuls hauts fonctionnaires mo-

bilisés. Afin de mieux contourner les ministres et leurs cabinets, Emmanuel Macron a fait appel aux secrétaires généraux des ministères en question. Dans une note confidentielle (17/9) signée par le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique et, surtout, par la Directrice du budget, ils se voient chargés de « préparer les plans » des ministères qu'ils administrent.

Energique, la bafouille. Et elle enfonce le clou sur le principal – sinon unique – souci de Macron : « Il s'agit d'identifier, d'ici à fin 2018, des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur la période 2018-2022 (...). Les propositions seront chiffrées et participeront à la réflexion plus globale du gouvernement sur la réduction de 3 % de la part des dépenses publiques dans le PIB à l'horizon 2022. » Et voilà comment des secrétaires généraux de ministères deviennent les surveillants généraux de leurs ministres !

Arrive alors la confirmation des objectifs que s'est fixés le gouvernement (lire notre document) pour 2024. Des chiffres relatifs à la période 2018-2022 puis 2020-2022. Pour chaque secteur concerné, c'est carême et ramadan !

« Le Canard » est évidemment navré de publier ces documents, qui illustrent si bien la méthode Macron. Et présente par avance ses excuses les plus respectueuses au Premier ministre et au chef de l'Etat.

Jérôme Canard